

VIÊT-NAM

Encore un dissident âgé devant les tribunaux

Index AI : ASA 41/015/2004

ÉFAI

Jeudi 15 juillet 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encore un dissident âgé, membre d'Amnesty International, va être jugé lundi 19 juillet 2004 à Ho Chi Minh-Ville après avoir passé seize mois en détention dans cette même ville. Nguyen Dan Que, médecin réputé et ancien directeur d'hôpital âgé de soixante-deux ans, est un militant des droits humains de longue date.

« Pourquoi les autorités vietnamiennes emprisonnent-elles, parfois pour des années, des hommes âgés et brillants pour avoir simplement dit ce qu'ils pensent ? », a demandé Amnesty International, ce jour, jeudi 15 juillet 2004. « Le docteur Nguyen Dan Que n'aurait jamais dû être arrêté. Il doit être libéré immédiatement et sans condition. »

Nguyen Dan Que a été arrêté le 17 mars 2003 à Ho Chi Minh-Ville alors qu'il se rendait dans un cybercafé. On pense qu'il a été arrêté pour avoir déclaré quatre jours auparavant qu'il n'y avait pas de liberté d'information au Viêt-nam. Cette déclaration a circulé sur Internet et a été publiée à l'étranger.

Nguyen Dan Que a d'abord été maintenu au secret et sa femme a été autorisée à lui rendre visite il y a seulement quelques mois. Il est en mauvaise santé et souffre de calculs rénaux, d'un ulcère hémorragique et d'hypertension qui nécessitent un traitement.

« Le docteur Nguyen Dan Que - titulaire de nombreuses récompenses pour son activité en faveur des droits humains - a travaillé sans relâche pour défendre les droits humains fondamentaux de ses compatriotes. Ses emprisonnements à répétition constituent un drame pour lui et pour son pays », a ajouté Amnesty International.

Il sera inculpé d'« abus de droits démocratiques dans le but de porter atteinte aux intérêts de l'État », le même chef d'inculpation que celui porté contre deux autres dissidents âgés qui ont été jugés au cours des quinze derniers jours. Nguyen Dan Que n'a pas été autorisé à rencontrer un avocat et sa famille n'a reçu aucun document officiel indiquant les accusations portées contre lui. Il est donc très probable qu'il n'aura pas d'avocat lors de son procès.

Amnesty International demande aux autorités vietnamiennes de veiller à ce que le procès de Nguyen Dan Que se déroule conformément aux normes internationales en termes de procès équitable et qu'il soit ouvert aux observateurs extérieurs.

Contexte

Nguyen Dan Que a déjà été emprisonné à deux reprises et il a passé au total dix-huit ans en prison. En février 1978, il avait été arrêté et accusé de « rébellion contre le régime » et « création d'une organisation réactionnaire nommée Front national de progrès ». Il a été libéré en 1988 après dix ans de prison sans jugement.

Il a été arrêté une nouvelle fois en juin 1990 après avoir fondé le *Cao Trao Nhan Ban* (Mouvement de la marée haute de l'humanisme) qui appelait à un changement démocratique. Il était aussi membre d'Amnesty International, ce dont il a été accusé. En novembre 1991, il a été condamné à vingt ans de prison pour « activités visant à renverser le gouvernement populaire ». Il a été libéré en septembre 1998 à l'occasion d'une amnistie exceptionnelle. À ces deux occasions, il a été adopté comme prisonnier d'opinion par Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>